8043

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT
EXAS CONSULTANT

Société Anonyme au capital de 200 000 €uros

Siège social : Allée Montesquieu
64140 BILLERE

341 418 580 R.C.S. PAU

N° gestion 87B227
Greffe du Tribunal de Commerce de PAU

Dépôt du 13 AOUT 2003

RCS PAU 341418580

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 27 DECEMBRE 2002

L'AN DEUX MILLE DEUX
Et le vingt sept décembre, à quinze heures,

Les Administrateurs de la société EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT – EXAS CONSULTANT, société anonyme au capital de 200 000 €uros, ayant son siège social sis à Billère (64140), Allée Montesquieu, se sont réunis audit siège sur convocation de leur Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Paul ANGLADE, Président Directeur Général,
- Monsieur Didier CAZENAVE, Directeur Général Délégué administrateur,
- Monsieur Philippe ANGLADE, administrateur,
- Monsieur Michel FAGOAGA, administrateur,

La séance est présidée par Monsieur Jean-Paul ANGLADE en sa qualité de Président Directeur Général, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Prise en charge par la société S.A. EXAS CONSULTANT des frais et droits de mutation relatifs à l'opération immobilière SCI JPM / PEYROUTET / MALTERRE et autorisation de signer un bail avec la SCI JPM ;
- Approbation des facturations intervenues ou à intervenir entre la société S.A. EXAS CONSULTANT et des sociétés ayant des dirigeants communs,
- Ratification des versements effectués au titre des contrats sociaux,
- Rémunération des comptes courants d'associés,
- Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué,
- Démission de Monsieur Philippe ANGLADE de ses fonctions d'Administrateur,
- Pouvoirs pour les formalités.

(...)

DEMISSION DE MONSIEUR PHILIPPE ANGLADE DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Par ailleurs, le Président informe les membres du Conseil que Monsieur Philippe ANGLADE l'a informé, par lettre recommandée avec accusé de réception, de son intention de démissionner de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil en conséquence prend acte de la démission de Monsieur Philippe ANGLADE de ses fonctions d'Administrateur, et ce avec effet au 31 décembre 2002, celui-ci n'étant pas remplacé au sein du Conseil.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président et par un administrateur

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT
Jean-Paul ANGLADE